

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1579

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 18

I. –À la première phrase de l’alinéa 16, après la troisième occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« l’un ou de plusieurs des ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 17, après le mot :

« dans »,

insérer les mots :

« le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.